

Pour une économie verte en région Méditerranée



Note du Plan Bleu destinée à Rio+20

Contribution préparée par le Bureau du Plan Bleu (composé de Lucien Chabason, Président, Christian Avérous, Vice Président, Sandrine Maljean-Dubois, Vice-Présidente, Jean-Louis Reiffers, Vice-Président, Jean de Montgolfier, Secrétaire général, Thierry Lavoux, Trésorier) avec le concours technique d'Henri-Luc Thibaut, Directeur du Plan Bleu, et de l'équipe du Plan Bleu.

Pour une économie verte en région Méditerranée

Note du Plan Bleu destinée à Rio+20

I. Une économie verte condition nécessaire au développement durable

1. Une réponse à la crise 2008-2010

L'attention récente donnée à 'l'économie verte' est une réponse aux crises financières, économiques et sociales de 2008-2010 et à la crise environnementale qui perdure. Dans de nombreux pays (par exemple Chine, Corée, Japon, Maroc, France, Allemagne), les plus hautes autorités gouvernementales ont cherché i) à restaurer la croissance quantitativement et aussi ii) à changer la croissance qualitativement en réponse aux préoccupations et opportunités relatives à l'environnement. Ceci s'est traduit par des 'paquets' de soutien à la croissance incluant une forte dimension verte.

Au plan international, l'ONU et aussi l'Union européenne et l'OCDE, ont insisté sur la haute priorité à donner à l'économie verte et l'innovation verte. En particulier, une telle haute priorité est donnée à la réduction des intensités en carbone et en ressources de l'économie, et des créations nettes d'emplois sont attendues de cette réorientation économique. Le GGGI (Global Green Growth Institute) vient d'être créé à Séoul. Ce thème sera au centre des débats du prochain sommet Rio+20.

2. Concept et métrique

Un 'économie verte' (certains mettent plutôt l'accent sur la 'croissance verte') concerne donc des formes de développement et de croissance où i) les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles sont réduites et où ii) les potentiels de croissance associés aux préoccupations environnementales sont réalisés. Une telle économie verte est une condition nécessaire au développement durable.

Sa mesure devrait inclure des indicateurs : i) d'efficacité environnementale de la production (par exemple, quantité de carbone par unité d'output, quantité d'eau par unité d'output, quantité de matériaux par unité d'output), ii) d'efficacité environnementale de la consommation, iii) de stock de capital naturel et de qualité de l'environnement et iv) de l'environnement vécu, objectivement et subjectivement, par les individus. Ceci reflète le souci de repenser 'la mesure de la performance économique et du progrès social' au-delà du PIB, comme exprimé dans le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.

II. Promouvoir une économie verte

Pour promouvoir une économie verte, trois grands axes d'action sont privilégiés : i) la promotion des technologies vertes et de l'innovation verte; ii) l'intégration des préoccupations environnementales dans le développement économique, and iii) l'action transversale sur des thématiques telles que : la réduction des intensités en carbone, la préservation de la biodiversité et des services qu'elle rend, les progrès concernant l'efficacité en ressources. Agir selon ces trois grands axes, en adaptant l'action aux réalités nationales, peut conduire à une mutation économique active de sortie de crise, nationalement et internationalement, en particulier en région Méditerranée où le caractère non durable des trajectoires de développement observées est régulièrement souligné en particulier par le Plan Bleu.

1. Promouvoir les technologies vertes et l'innovation verte

Dans de nombreux pays, le financement par les pouvoirs publics (associé à des financements privés) a considérablement augmenté, en réponse aux crises financières et économiques de 2008-2009, visant

particulièrement innovation, changements technologiques et transferts technologiques à même de générer croissance verte et emplois.

Il s'agit de produire et de diffuser les technologies vertes et donc de promouvoir leur offre et leur demande. Il s'agit aussi de contribuer non seulement à l'innovation technique mais aussi à l'innovation sociale. Dans de nombreux pays méditerranéens (Maroc, Espagne, France, Tunisie, Algérie...), les gouvernements ont ainsi largement inclus les technologies et innovations concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les 'paquets' de relance économique. C'est par exemple le cas en Algérie où le programme "Eco-Lumière" prévoit la diffusion d'un million de lampes basse consommation et a pour objectif d'introduire l'éclairage performant dans les ménages, de réduire leur facture d'électricité et de favoriser à terme l'émergence d'un marché national de lampes à basse consommation. C'est également le cas de la Tunisie qui a banni définitivement les lampes à incandescence 100 W pour les remplacer par des lampes à basse consommation. Dans des contextes d'austérité budgétaire, il importe de sanctuariser ces soutiens financiers publics.

2. Intégrer les préoccupations environnementales dans le développement économique

2.1. Intégration institutionnelle

Suivant la culture administrative de chaque pays, l'intégration institutionnelle des préoccupations environnementales dans l'économie peut mettre l'accent sur les stratégies, les plans, les programmes d'investissement, les budgets ou les projets. Aussi, suivant les réalités économiques propres à chaque pays, elle peut se concentrer sur des secteurs différents ; énergie, transport en France et au Maroc, agriculture en Espagne... Cette intégration institutionnelle est particulièrement nécessaire pour éviter des trajectoires de développement avec dommages environnementaux élevés, souvent plus coûteux à réparer qu'à prévenir.

2.2. Intégration par le marché

Nécessaire et complémentaire est l'intégration par le marché des préoccupations environnementales dans les secteurs économiques. Il importe, en effet, que les prix fournissent le bon signal aux producteurs et consommateurs. Or trop souvent, les distorsions de prix (externalités environnementales, subventions dommageables pour l'environnement) génèrent des pressions accrues sur l'environnement plutôt que de les réduire. Pour que le développement économique se fasse dans le sens d'une croissance verte, il s'agit d'examiner les prix et les corriger dans les secteurs concernés en ajustant subventions et taxes, d'utiliser davantage les instruments économiques dans les politiques environnementales (par exemple taxes et redevances, échanges de permis d'émission, consigne, mécanismes de développement propres), et de le faire en tenant compte des conditions sociales. Il est ainsi possible de capter des bénéfices multiples, par exemple des progrès environnementaux, de santé publique et de productivité du travail.

A titre d'exemple, les subventions accordées par les pays exportateurs de ressources fossiles en Méditerranée (Algérie, Libye, Egypte et Syrie) sur les carburants (essence et diesel) ont représenté en 2008 près de 10 milliards d'euros, et contribué à la forte croissance de la motorisation automobile et à la marginalisation des transports collectifs. De même, les fortes subventions agricoles accordées aux agriculteurs européens ont conforté des modes de production intensifs en eau, engrais et produits phytosanitaires, et contribué à fragiliser les agricultures du Sud et de l'Est de la Méditerranée confrontées aux difficultés d'accès aux marchés des pays européens.

La question des taxes et redevances concernant l'environnement se pose avec acuité pour le secteur de l'eau en région Méditerranée. Ainsi, les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, moins bien dotés que ceux du Nord en ressources en eau, sont pourtant ceux dans lesquels l'eau est la moins chère. Si le concept de « l'eau paye l'eau » n'a guère de sens dans les pays souvent confrontés à des pénuries récurrentes, l'usage le plus pertinent des faibles ressources disponibles et la détermination d'un « juste » prix pour y accéder sont des sujets faisant encore largement débat, notamment dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration d'une Stratégie pour l'Eau Méditerranée. Plus généralement, l'équilibre entre fiscalité liée à l'environnement

(énergie, transports par exemple) et fiscalité liée au travail gagnerait à être revu dans le cadre de réformes fiscales.

Les instruments réglementaires (par exemple droits de propriété, zones protégées, objectifs formels) et informationnels (par exemple contenu en carbone ou consommation en énergie de produits de consommation, production éthique) sont typiquement associés aux instruments économiques. Beaucoup reste à faire en Méditerranée concernant les marchés de commodités.

2.3. Le rôle des entreprises

La promotion de la croissance verte doit être aussi le fait des entreprises, y compris des PME. Cela suppose une identification claire des opportunités associées dans la production, la certification de la gestion de l'entreprise, et la distribution des produits. De telles actions nécessitent un accompagnement et demandent également une compréhension accrue des coûts et des risques associés à l'inaction environnementale. La région méditerranéenne, pouvant s'appuyer au Nord et au Sud sur un réseau dense d'entreprises actives dans le secteur de l'environnement et sur des leaders mondiaux, dispose en la matière d'un véritable avantage comparatif. En Algérie, un investissement de 1,5 milliard EUR dans une usine de fabrication de panneaux photovoltaïques permettra, par exemple, de réaliser une capacité de production de 50 MW/an d'ici 2013. Des progrès sont aussi à attendre des entreprises financières grâce à une finance verte (par exemple pour les fonds environnementaux, les placements éthiques, les donations privées). Les programmes de sensibilisation et de formation aux enjeux de l'économie verte et du développement durable (Turquie, Balkans), peuvent soutenir cette évolution, autant que les évolutions des cours de bourse suite à des événements dommageables pour l'environnement et pour l'entreprise qui les a causés. Les programmes REMAP (Rome Euro-Mediterranean Energy Platform) à travers son volet développement durable ou l'initiative MEDREP (par exemple en Tunisie) soutenue par le PNUE sont particulièrement novateurs dans la promotion et le financement des énergies renouvelables dans la région.

3. Agir dans des domaines clés: émissions de carbone, biodiversité, utilisation des ressources

Pour réduire l'intensité en carbone des économies nationales, il importe i) d'améliorer l'efficacité énergétique (notamment dans les bâtiments et la construction, les transports et d'autres secteurs), ii) de promouvoir les sources d'énergie non fossiles (en particulier, éolien, solaire, géothermie, hydraulique, biomasse). Les actions associées au changement climatique incluent aussi les actions d'adaptation, de protection des forêts et d'afforestation, la promotion de modes de production et consommation utilisant peu d'énergie fossile, y compris par des transferts et des financements de technologies appropriées. La Turquie est par exemple engagée dans des programmes d'afforestation.

La protection de la nature et de la biodiversité appelle la prise en compte et le paiement des services économiques rendus par les écosystèmes (par exemple, contre les inondations, contre le changement climatique, pour l'agriculture, le tourisme). La prise de conscience en la matière s'affirme. Des travaux sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), et en particulier sur la valeur économique des bénéfices résultant des écosystèmes mobilisent, à l'image du Plan Bleu, de nombreuses institutions.

Les progrès dans l'utilisation efficiente des ressources (notamment ressources extractives) et vers une réduction, réutilisation et recyclage des déchets (3R... imagé en 'extraction minière urbaine') devraient conduire à une réduction des importations de matières et des impacts environnementaux associés à leurs cycles de vie.

III. L'économie verte : un puissant levier de convergence pour la région méditerranéenne

L'environnement garde depuis la guerre froide une dimension diplomatique forte, en permettant de garder le lien entre des pays politiquement éloignés voire en conflit. C'est particulièrement le cas en région Méditerranée où des conflits subsistent et où la reconstruction est en cours dans les Balkans (incluant un volet environnement du Pacte de Stabilité). Dans le contexte des actions du Plan Bleu, visant spécifiquement à la satisfaction des besoins essentiels de toutes les populations y vivant, à la gestion en commun des biens collectifs, et notamment de la mer, et enfin à la convergence économique environnementale et sociale, une économie verte est une condition nécessaire au développement durable de la région et doit avoir un rôle éminent, notamment pour les économies du Sud et de l'Est en croissance rapide comme celles de l'Égypte, du Maroc, de la Turquie, ou pour celles du Nord en sortie de crise comme en Espagne, France, Italie.

1. Convergence économique et convergence environnementale

Il s'agit d'abord d'accompagner une convergence économique de la région par une convergence environnementale. En revisitant les déterminants de la croissance, en donnant aux activités liées à la gestion des ressources naturelles une place importante dans la production de richesse mais aussi de bien être, l'«économie verte» donne une réelle opportunité aux pays du Sud et de l'Est, encore largement dépendants de ces ressources, de participer à la co-construction d'une convergence régionale d'un nouveau type.

Il s'agit ensuite, de tirer les bénéfices des avantages comparatifs, notamment des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Leurs populations, majoritairement rurales, vivent souvent d'emplois fondés sur les ressources naturelles. De tels pays pourraient adopter de nouvelles formes de mobilité, et leurs immenses besoins en matière d'habitat pourraient être satisfaits en adoptant les techniques de construction les plus respectueuses de l'environnement. En bref, le fort besoin d'investissements dans ces pays offre l'opportunité d'adopter les meilleurs standards environnementaux aux meilleurs coûts.

Il s'agit enfin de tirer parti des capacités de recherche et d'innovation dans les pays de la région, et d'adopter de nouvelles technologies dans la réalité économique. C'est particulièrement le cas dans le domaine de l'efficacité énergétique (par exemple France, Italie), des énergies renouvelables (par exemple Espagne, Maroc), dans la gestion intégrée des ressources en eau, dans les secteurs de l'agriculture et des transports.

2. Les transferts internationaux (investissements, aide, commerce)

Les transferts internationaux (investissements, aide, commerce) sont de plus en plus associés à des enjeux environnementaux. Ces transferts sont importants dans la région Méditerranée.

Concernant l'investissement, l'investissement direct étranger devrait mieux suivre les chartes d'investissement socialement responsables, contribuer aux infrastructures environnementales, participer aux transferts financier concernant le changement climatique. Des investissements considérables dans l'est et le sud de la région (interconnexions électriques, gazoducs South Stream, Nabucco et Trans adriatique, projets Desertec et Transgreen, autoroutes...) sont en cours ou à venir et nécessitent évaluation d'impact sur l'environnement.

Concernant les flux d'aide publique au développement, il convient d'augmenter la part de l'aide à l'environnement (par exemple à la mise en œuvre des trois conventions de Rio, aux infrastructures eau) et l'évaluation de l'impact sur l'environnement des autres projets.

Concernant le commerce international, on peut s'intéresser au commerce concernant les biens et services environnementaux, le contenu en carbone d'autres flux commerciaux, en s'appuyant sur les progrès dans l'analyse des flux de matière ou dans les mesures d'empreintes.

En conclusion, les pays riverains de la Méditerranée disposent d'atouts pour individuellement et collectivement mieux saisir les opportunités associées à l'économie verte. Certains d'entre eux sont déjà engagés de façon novatrice dans cette voie. Mais au-delà du développement individuel des pays, l'économie verte est un puissant levier de convergence et de coopération économique et environnementale entre les pays riverains de la Méditerranée, et doit servir le projet de plus grande intégration auquel ils aspirent.